

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
PROJET DE DELIBERATION

Séance du 20 mars 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique,

La séance est ouverte par Monsieur Antoine VERAN qui a donné les résultats des élections du 15 mars 2026.

Mme Monique DEGRANDI, doyenne d'âge des membres du conseil, a pris ensuite la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a constaté que le quorum était atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle déclare installés :

M. Antoine VERAN, Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, Ghislaine BICINI, Roger MAJDALANI, Monique DEGRANDI, Eric GIRARD, Ghislaine ERNST, Yan VERAN, Danièle TACCONI, Gilles MAIGNANT, Jeanne PLANEL, Eric BERNIGAUD, Caroline GRICOURT, Georges REVERTE, Valérie BARDY, Gérard MARIGNANE, Olivia VITETTA, Dominique BROSSARD, Claude MENEVAUT, Luca BOUZALMATE, Laurence LASSOUQUE, Michaël ROSA, Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Alexandre ROMEO, Maïmouna BONNEFOND, Robert TOMBAKDJIAN, Geneviève CUNY, David KOREN, dans leurs fonctions de conseillers municipaux, tous présents.

Mme Michèle CASTELLS a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 29

**01 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2026 :
ELECTION DU MAIRE.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-7, L.2122-8, L.2122-9 et L.2122-10 ;

VU les résultats de l'élection du 15 mars 2026 portant renouvellement général du conseil municipal de la Commune de Levens ;

Considérant la convocation des membres du conseil municipal en date du 16 mars 2026 ;

Considérant la candidature déclarée à l'élection du maire, à savoir :

- M. Antoine VERAN.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, à la Présidente, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A déduire : bulletins blancs	03
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

- M. Antoine VERAN a obtenu 26 voix.
Et, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Antoine VERAN.

